

Image not found or type unknown



Permis tacite apres avis de l'abf

Par **fgallesio**, le **04/05/2009** à **19:14**

Bonjour,

apres une demande de permis de construire nous n avons rien ercu en retour
3 mois apres nous avons fait une requete en instruction aupres du service instructeur(mairie)
avec A/R et copie a la prefecture
pas de reponse mais copie de l avis de l'ABF qui dit que nous ne sommes pas dans un site inscrit.

Avis favorable de la DIREN

nous avons fait constater l affichage de la requisition d'instruction en mairie pendant 2 mois et
nous avons constate l affichage en bon et du forme sur le terrain
au bout des deux mois de recours contentieux nous avons attaqués les travaux
l agent assermente de la DDE a constate une construction en arguant que le terrain est en
espace boise classe ou en site inscrit

Nous sommes au penal

nous sommes de bonne foi pour le tacite mais cela suffit il

merci